

Délibération N° 2025.02-07**Registre des délibérations Conseil Municipal du Monteil**
Séance du 07/04/2025**Nombre de membres**

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 avril à 18 h se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 31/03/2025

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA, et Mrs Christophe PAL, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, René BLANC, Corentin CHAMBREY, S. ACHARD, Rémy BARRY

Procurator(s) : Brigitte BOUCHE à J. COCHE, Géraldine ROCHETTE à P. PAGES, Thierry ARENDS à B. COMPTOUR

Absent(s) non excusés/non représentés : Isabelle RIEU

Secrétaire de séance : Paul PAGES

Objet :	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - COMMUNE
----------------	---

Nomenclature : 7-finances locales / 7-1 décisions budgétaires

Rapporteur : Bernard COMPTOUR

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 31/03/2025 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 481 689.00€

Dépenses et recettes d'investissement : 541 251.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la présentation budgétaire du 24/03/2025,

Vu l'avis de la commission des finances du 31/03/2025,

Vu le projet de budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre (opérations pour information) pour la section d'investissement,

SECTIONS	Dépenses (€)	Recettes (€)
FONCTIONNEMENT	481 689,00	481 689,00
INVESTISSEMENT	541 251,00	541 251,00
TOTAL ...	1 022 940,00	1 022 940,00

Nombre de conseillers présents		10
Nombre de conseillers votants		03
Nombre de suffrages exprimés		13
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	13

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
Paul PAGES

Le Maire
Christophe PAL





Annexe à la délibération n° D20250208

PLAN DE FINANCEMENT

Projet : Travaux de rénovation de la couverture du centre technique communal avec installation d'une station photovoltaïque

		ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES PAR FINANCEUR PUBLIC			
		MONTANT HT	DETR 2025	LEADER	AGENCE DE L'EAU
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	MAÎTRISE D'ŒUVRE	24 750,00 €			
	AVP Ingénierie	16 500,00 €	X		
	AVP Économie	5 250,00 €	X		
	IESTB - Ingénierie Études et Structures	3 000,00 €	X		
	FRAIS ANNEXES	18 900,00 €			
	SOCOTEC - Bureau de contrôle	1 900,00 €	X		
	ENEDIS - Réseau Électricité	17 000,00 €			
	TRAVAUX - Cuve à eau	31 933,92 €			
	EYRAUD (Gros œuvre)	28 957,00 €		X	X
	PEYRARD (Surpresseur)	1 930,00 €		X	X
	CE2D (Électricité)	1 046,92 €		X	X
	TRAVAUX - Toiture & Photovoltaïque	136 410,40 €			
	LOT 1 - P3 Construction (Désamiantage / Réfection toiture)	96 768,40 €	X	X	
	LOT 2 - CHAPUIS Installation photovoltaïque	39 642,00 €			
	TOTAL	211 994,32 €			
ASSIETTE ÉLIGIBLE DETR 2025		123 418,40 €			
ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER		128 702,32 €			
ASSIETTE ÉLIGIBLE AGENCE DE L'EAU		30 617,00 €			
FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	DETR 2025 (Subvention sollicitée 40%)	49 367,36 €			
	LEADER (Subvention sollicitée)	42 822,90 €			
	AGENCE DE L'EAU (Subvention accordée à hauteur de 70 % de la dépense initiale prévue : 30 617,00 € HT) 50 % perçus	21 431,90 €			
	Total des Aides Publiques	113 622,16 €			
	Financement Commune	98 372,16 €			



Fait à LE MONTEIL, le 07/04/2025

Le Maire,
Christophe PAL